

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 5 mai 2020

CP2020_05_38
id. 5143

Le 5 mai 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département..

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme JALAISE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absent(s) :

Mme LE CORRE

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

AVENANT 2020 À LA CONTRACTUALISATION N°4 DE 2019

ENTRE LA COMMUNE DE LABASTIDE-DU-TEMPLE ET LE DÉPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celles du 29 janvier 2001 et du 16 mars 2016, l'Assemblée départementale avait adopté le principe de la contractualisation des subventions à l'adresse des communes.

En 2020, lors de la 1ère réunion en date du 9 mars, l'Assemblée départementale a approuvé la modification des politiques d'aide aux communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés par un contrat d'équipement sont inclus dans un contrat d'une durée de trois à cinq ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Par ailleurs, lors du vote du 9 mars 2020, l'Assemblée départementale a adopté la mise en place des nouveaux plafonds d'engagement d'aides pour la période 2020 – 2026, ainsi que les conditions de liquidation de la dotation 2016 – 2020 pour les dossiers déposés avant le 9 mars 2020.

Ainsi, la demande d'avenant ayant été déposée, par la commune de Labastide-du-Temple, avant le 9 mars 2020 et cette commune bénéficiant d'un solde positif au titre de la dotation 2016 – 2020 ; la présente délibération est proposée au titre de la liquidation de la dotation 2016 – 2020.

I – Rappel du contrat d'équipement n°4 approuvé en 2019 :

La commune de Labastide-du-Temple bénéficie d'un quatrième contrat d'équipement approuvé par la commission permanente le 12 novembre 2019 pour la réalisation d'un programme d'investissements estimé à 851 068,50 € HT et composé des opérations suivantes :

- isolation extérieure de l'école primaire.....29 229,95 €
- création d'une chaufferie bois.....165 052,70 €
- rénovation énergétique de la salle polyvalente.....656 785,85 €

COUT TOTAL HT : 851 068,50 €

En application des règles de contractualisation, une subvention globale de 211 851 €, soit un taux moyen de subvention de 24,89 %, a été allouée à la commune de Labastide-du-Temple se répartissant comme suit :

- isolation extérieure de l'école primaire.....14 614 €
- création d'une chaufferie bois.....39 612 €
- rénovation énergétique de la salle polyvalente.....157 625 €

SUBVENTION GLOBALE : 211 851 €

A ce jour, aucun tiers de la subvention globale, n'a été versé à la commune. Il reste donc à payer 3 tiers de 70 617 € chacun après vérification des travaux réalisés.

II – Demande d'avenant 2020 :

La commune de Labastide-du-Temple sollicite auprès du Département un avenant au contrat d'équipement n°4 en cours, qui modifie le contenu de ce dernier comme suit :

Contrat initial :

- isolation extérieure de l'école primaire.....29 229,95 €
- création d'une chaufferie bois.....165 052,70 €
- rénovation énergétique de la salle polyvalente.....656 785,85 €

Nouvelle opération :

- rénovation d'un bâtiment communal à destination
des associations142 795,10 €

COUT TOTAL HT APRES AVENANT : 993 863,60 €

En application des règles de contractualisation, il est proposé d'attribuer à la commune de Labastide-du-Temple une subvention globale de 246 121 €, se répartissant comme suit :

Contrat initial :

- isolation extérieure de l'école primaire.....14 614 €
- création d'une chaufferie bois.....39 612 €
- rénovation énergétique de la salle polyvalente.....157 625 €

Nouvelle opération :

- rénovation d'un bâtiment communal à destination
des associations34 270 €

SUBVENTION GLOBALE APRES AVENANT : 246 121 €

Le taux moyen de subvention s'élève à 24,76 %.

Compte tenu qu'aucun tiers de la subvention initiale n'a été versé à la commune de Labastide-du-Temple, il restera à verser, dans le cadre du présent avenant au contrat n°4, un premier tiers de 82 040 €, un deuxième tiers de 82 040 € et un troisième tiers et solde d'un montant de 82 041 € après vérification des travaux réalisés et engagés sur autorisations de programme comme suit :

- exercice 2019 : 211 851 €
- exercice 2020 : 34 270 €

**DÉCISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid - 19,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 avril 2020 relative à la loi d'état d'urgence – fonctionnement des réunions des organes délibérants en téléconférence,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 12 novembre 2019 relative à la contractualisation n° 4 avec la commune de Labastide-du-Temple,

Vu la délibération du conseil départemental du 9 mars 2020 relative aux politiques d'aides en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'avenant 2020 au contrat d'équipement n°4 conclu en 2019 avec la commune de Labastide-du-Temple,
- Approuve l'attribution d'une subvention départementale complémentaire à la commune de Labastide-du-Temple de 34 270 € portant ainsi l'aide globale du Département à 246 121 € (ajout d'une nouvelle opération) selon le détail figurant en annexe ;
- Précise que les crédits complémentaires seront prélevés sur l'article 204142, sous-fonction 74 et 21 comme suit :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant 2019	Montant 2020
N° 1 à 10 - BCTR	204 142	74	197 237 €	34 270 €
N° 11 à 12 - BSRB	204 142	21	14 614 €	
TOTAL			211 851 €	34 270 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC